

## DE L'IDÉE À LA CONCRÉTISATION :

PROCESSUS POUR LA CRÉATION, LE REMPLACEMENT OU  
L'AGRANDISSEMENT D'UNE ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE AU  
CSAP EN NOUVELLE-ÉCOSSE

# 1. Introduction

Ce document décrit le processus à suivre pour demander la création d'une nouvelle école de français langue première au sein du CSAP en Nouvelle-Écosse. Il précise les étapes essentielles, les parties prenantes impliquées, et les documents requis pour appuyer la demande.

Une attention particulière est portée à l'accompagnement des parties prenantes (par exemple : familles, parents, membres de la communauté, etc.) dans le but de maximiser les chances de succès, tout en s'appuyant sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui garantit l'accès à l'éducation en français langue première pour les ayants droit dans les communautés francophones en situation minoritaire où le nombre le justifie.

Un ayant droit est un individu qui satisfait aux critères de l'article 23 de la Charte. Ces critères incluent notamment être un citoyen canadien :

- dont la langue maternelle est le français; ou
- qui a reçu son éducation primaire en français langue première au Canada; ou
- qui a un enfant qui fréquente ou qui a fréquenté une école de français langue première au Canada

La création, le remplacement ou l'agrandissement d'une école nécessite une évaluation approfondie des besoins de la communauté. Bien que pour la création d'une école, un seuil minimal d'élèves soit considéré, ce nombre peut varier en fonction des circonstances locales, des ressources disponibles et des projections de croissance démographique.

Nous vous invitons à consulter la liste des priorités actuelles du Conseil scolaire, disponibles sur notre site web. <https://csap.ca/le-csap/gouvernance/rapports-du-csap>

## 2. Mobilisation de la communauté et concertation pour le projet d'école

La première étape consiste à mobiliser activement la communauté afin de former un comité dédié au projet. Ce comité réunira des futurs élèves, des parents, des grands-parents, ainsi que d'autres membres de la communauté souhaitant s'impliquer dans cette initiative à long terme.

Voir annexe A pour une liste d'étapes à suivre.

Pour structurer ce projet, il est essentiel d'organiser des réunions initiales et régulières avec la communauté. Ces rencontres permettront de discuter des besoins éducatifs spécifiques de la communauté, de mettre en lumière l'importance d'une nouvelle école de langue française et de favoriser une participation inclusive. L'objectif est de recueillir les points de vue de tous afin d'élaborer une vision commune et harmonieuse des besoins à adresser. La rencontre initiale peut être organisée par les personnes intéressées à s'y engager.

Le comité devra également définir les rôles clés pour assurer son fonctionnement :

- Présidence (porte-parole) : responsable de représenter le comité et d'assurer le lien avec les partenaires.
- Vice-présidence : soutient le président et assume ses responsabilités en son absence.
- Secrétaire : assure la documentation des discussions, des décisions et des actions entreprises.
- Responsable des communications : coordonne la diffusion des informations auprès de la communauté et des partenaires externes.

Un employé du CSAP ne devrait pas occuper l'un des rôles clés nécessaires ci-dessus.

Enfin, il est recommandé de contacter la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle Écosse (FPANE) pour bénéficier de leur expertise et des ressources disponibles.

## 3. Établir des contacts et collecter des données

Il est important d'établir un contact initial avec le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), afin de présenter l'initiative et d'obtenir un soutien initial. Les informations et les coordonnées de la direction générale peuvent être trouvées sur leur site web. Par la suite, une collaboration avec le CSAP et la FPANE permettra de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration du projet.

Voici quelques pistes pour guider le processus :

- Étude démographique pour mieux comprendre combien d'enfants d'âge scolaire vivent dans la communauté francophone, maintenant et dans l'avenir.
- Recueillir des informations sur leur langue, leur culture et leurs besoins scolaires.
- Analyser les écoles actuelles du CSAP pour évaluer leur capacité, leurs ressources et la qualité de l'enseignement, et repérer les aspects à améliorer.
- Tenir compte des priorités du Conseil pour s'assurer que le projet va dans le même sens que ses objectifs.

## 4. Établissement des objectifs communautaires en partenariat avec la FPANE et le CSAP

L'établissement des objectifs communautaires est une étape clé, réalisée en partenariat avec la FPANE et le CSAP. Cette démarche vise à définir clairement les besoins spécifiques de la communauté, notamment en ce qui concerne les niveaux scolaires de la nouvelle école (par exemple, GEF-12 ou GEF-8), ainsi que d'autres infrastructures éventuelles telles qu'un centre communautaire ou une garderie.

Il est important de préciser que cette étape ne porte pas sur les infrastructures disponibles à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école; comme un gymnase, une bibliothèque, un terrain de jeu ou une cafétéria, mais bien sur les niveaux scolaires à prioriser. L'objectif est également d'établir un consensus au sein de la communauté.

## 5. Rédaction de la demande officielle

La rédaction de la demande officielle doit se faire en partenariat avec le CSAP et la FPANE, en tenant compte du contexte de la communauté scolaire. Cette demande au ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance doit être conforme à l'Article 5 (1), (2), (3) et (4) du Governor in Council CSAP Act Regulations, ainsi qu'à l'Article 3B (1) de la Pre-Primary Education Act, si cela s'applique. Il est important de souligner que la demande officielle est faite par le CSAP .

Il est nécessaire de soumettre une demande à la présidence du Conseil élu du CSAP pour organiser une présentation devant celui-ci. Cette étape implique que la communauté présente sa demande pour une nouvelle école, permettant ainsi au Conseil d'examiner la demande et la recommandation de l'administration, et de voter sur la motion visant à demander au ministre l'ajout d'une nouvelle école.

Dans la présentation, il est crucial de :

- donner un contexte détaillé sur la communauté et sur le processus entamé
- identifier la problématique spécifique à laquelle elle fait face
- détailler les besoins en se basant sur des statistiques pertinentes
- proposer une recommandation claire pour le Conseil.

## 6. Décision du Conseil élu

Le Conseil, lors de ses rencontres subséquentes, décidera d'accepter, de refuser ou de demander au groupe de retravailler la demande. Il est important de noter que le CSAP ne dispose d'aucun fonds de capital pour la construction d'une nouvelle école. Par conséquent, le CSAP devra soumettre une demande au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) pour obtenir l'approbation du projet de construction, qui sera ensuite géré par le gouvernement provincial. La décision finale concernant le projet sera prise par le MEDPE et ne relève pas de la compétence du CSAP.

## 7. Suivi et plaidoyer continus

Le suivi et le plaidoyer continuent d'être essentiels tout au long du processus. Il est important de maintenir un contact régulier avec les autorités, afin de suivre l'avancement de la demande, ce qui inclut l'organisation de réunions de suivi et le partage d'informations supplémentaires si nécessaire.

Parallèlement, il convient de continuer à mobiliser la communauté pour soutenir la revendication, en initiant des actions de plaidoyer telles que des campagnes médiatiques (écriture de lettres, appels aux médias, etc.) auprès d'instances gouvernementales clés.

Il est également crucial d'être prêt à adapter le dossier de revendication en fonction des retours des autorités, tout en répondant rapidement à toute demande d'information complémentaire. Pour cela, il peut être utile de garder un député en contact, avec le ministère en copie, afin de renforcer la relation publique autour de ce projet.

## 8. Conclusion

La revendication pour la création d'une nouvelle école en milieu minoritaire représente un processus complexe qui demande une planification minutieuse et un engagement solide de la communauté. En respectant les étapes établies, les chances de succès seront considérablement augmentées.

Il est essentiel que le rôle de la FPANE et du CSAP soit d'accompagner ce processus, tout en évitant de le diriger.

*Toute modification au présent guide doit être faite par écrit par le CSAP ou la FPANE et recevoir l'approbation des deux parties avant que les changements ne soient apportés.*

# Glossaire



## CONSEIL SCOLAIRE ACADIEN PROVINCIAL

Le CSAP est l'organisme responsable de l'éducation des élèves francophones en Nouvelle-Écosse. Il gère les écoles de langue française et vise à promouvoir la culture acadienne ainsi que l'excellence académique dans un milieu francophone.



## FÉDÉRATION DES PARENTS ACADIENS DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE (FPANE)

La FPANE est une organisation qui représente et défend les intérêts des parents d'élèves francophones en Nouvelle-Écosse. Elle joue un rôle important dans la sensibilisation et la mobilisation des parents autour des enjeux éducatifs et communautaires.



## LOI SUR LE CSAP

Il s'agit de la législation qui régit le fonctionnement du Conseil scolaire acadien provincial. Cette loi définit les droits et responsabilités des élèves, des parents et du personnel éducatif, tout en établissant les règles et les normes pour l'éducation en langue française en Nouvelle-Écosse.



## CONSEIL ÉLU DU CSAP

Le Conseil élu du CSAP est l'organe de gouvernance responsable de la prise de décisions stratégiques pour le Conseil scolaire acadien provincial. Composé de membres élus par la communauté francophone, le Conseil est chargé de représenter les intérêts des élèves et des familles, d'élaborer des politiques éducatives et de superviser les opérations du CSAP.

Il pourrait y avoir des fonds limités disponibles via la FPANE (campagne médiatique facebook).

Il est important de souligner que le rôle de la FPANE et du CSAP est d'accompagner le processus.

# Annexe A :

## Ligne de temps ou étapes faciles à suivre pour démarrer un comité

- **Regroupement initial :** Des parents ou membres de la communauté intéressés se rassemblent autour d'un objectif commun.
- **Formation d'un comité :** Création d'un comité de base pour structurer les efforts (minimum 3 à 5 personnes engagées).
- **Définition de la vision et des rôles :** Élaboration d'un énoncé de vision, définition des rôles (présidence, communication, liaison, etc.) et objectifs clairs.
- **Communication avec les organismes clés :** Prise de contact avec le CSAP et la FPANÉ pour obtenir du soutien, des conseils et des ressources.
- **Concertation avec la communauté :** Organisation de rencontres publiques ou de sondages pour consulter les familles, identifier les besoins, collecter des données et bâtir un appui local.
- **Élaboration d'un plan d'action :** Rédaction d'un plan d'action comprenant les priorités, les échéanciers et les prochaines étapes.
- **Mobilisation et sensibilisation :** Campagne d'information (affiches, réseaux sociaux, infolettres) pour sensibiliser la communauté et attirer d'autres membres.
- **Recherche de partenariats et de financement :** Exploration de sources de financement, subventions ou partenariats communautaires.
- **Suivi et adaptation :** Révision régulière des progrès, ajustements au plan d'action et maintien de la communication avec les partenaires.
- **Présentation aux membres élus du CSAP :** Lorsque le comité est prêt, la présidence doit communiquer avec le secrétaire corporatif du CSAP pour déterminer une date de présentation.